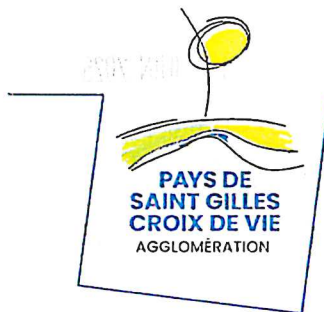




République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT GILLES
CROIX DE VIE
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 33

DELIBERATION
n° 2025 - 03 - 05

Envoyé en préfecture le 12/06/2025

Reçu en préfecture le 12/06/2025

Publié le 12 JUIN 2025

ID : 085-200023778-20250605-DL_2025_03_05-DE

SLO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
du "Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération"

Séance du 5 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 5 juin, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 27 mai, s'est réuni à la Salle Lys de Mer au siège du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Céline DELOMME, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Patricia ROUVREAU, Catherine GALAND, Sylvie MORNET, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, François BLANCHET, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Sandra DUBOS, Jérôme MESNARD, Kathia VIEL, Jean-Pierre STEPHANO, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Olivier ROBIC, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Yann THOMAS, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Jean-Baptiste RABINIAUX, Jean CANTIN, Philippe MOREAU, Laurent REIGNIEZ, Dominique SIONNEAU, Denise RENAUD, Joël GIRAUDEAU, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Tiphane JACOMINO, Valérie VECCHI.

Pouvoirs : Frédéric FOUQUET à Céline DELOMME / Jean-Baptiste RABINIAUX à Lucien PRINCE / Jean CANTIN à Thierry FAVREAU / Philippe MOREAU à Catherine GALAND / Dominique SIONNEAU à Hervé BESSONNET / Denise RENAUD à François BLANCHET / Joël GIRAUDEAU à Thomas PERROCHEAU / Jean-Yves LEBOURDAIS à Christine CRESTOIS / Valérie VECCHI à Laurent BOUDELIER.

Isabelle DURANTEAU est désignée secrétaire de séance.

Versement d'une subvention d'équilibre au CIAS
du Pays de Saint Gilles Croix de Vie

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération
ZAE du Soleil Levant
CS 63669 - Givrand
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55
Courriel accueil@payssaintgilles.fr

Le Budget Primitif 2025, voté lors du Conseil Communautaire du 3 avril 2025, prévoit le versement d'une subvention au profit du Centre Intercommunal d'Actions Sociales (CIAS) d'un montant de 4 410 000 €.

Par délibération du 27 février 2025, le Conseil Communautaire avait autorisé le versement, en fonction des besoins du CIAS, d'un acompte de 2 385 720 €.

Il est donc proposé de verser la subvention de 4 410 000 € au plus près des besoins, sous forme d'acomptes, au rythme des demandes de versement du CIAS.

Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n° 2015-4-01 du 25 juin 2015, approuvant la création d'un Centre Intercommunal d'Actions Sociales,
Vu la délibération n° 2025-01-06 du 27 février 2025 approuvant le versement d'une subvention d'équilibre au CIAS du Pays de Saint Gilles Croix de Vie,
Vu la délibération n° 2025-02-07 du 3 avril 2025 portant approbation du Budget Primitif 2025,
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 15 mai 2025,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver le versement d'une subvention d'équilibre au budget CIAS d'un montant maximum de 4 410 000 € ;

Article 2 : d'approuver son versement en plusieurs fois au rythme des demandes de versement du CIAS ;

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à ce dossier.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

La Secrétaire de séance,



Isabelle DURANTEAU

Givrand, le 10 juin 2025

Le Président,



François BLANCHET

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :
- de la transmission au contrôle de légalité le : 12 JUIN 2025
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 12 JUIN 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.